

GROS-TERME

Le domaine de Gros-Terme est situé sur le finage de Laimont dont il forme la frontière au nord avec le finage de Louppy-le-Château, au nord-est avec celui de Bussy-la-Côte (Val d'Ornain - ferme de Sainte-Hould ou Sainte-Hoïlde) et au nord-ouest avec le finage de Villers-aux-vents.

On la voit à quelques cent mètres de la route (de Laimont à Louppy-le-Château) endormie dans sa tristesse et ses souvenirs. Les murs sont gris et vétustes, les persiennes closes comme des paupières fermées sur des yeux morts ; à l'entour, quelques bovins indifférents paissent dans la prairie clôturée de fils barbelés qui empêchent d'aller plus loin.

" Là, des gens ont vécu heureux sans doute ; ils ont aimé, souffert, puis ils ont disparu et l'oubli a tissé sur eux son voile de mélancolie. " (de A. Philbert et J.M. Althuser)

Bâtie dans un vallon : on peut affirmer alors que sa construction est relativement récente car, dans les temps anciens, avant l'agriculture, nos ancêtres préféraient construire sur les hauteurs jusqu'au moment où vinrent les invasions barbares, il était alors préférable de ne pas être vu de trop loin. Ce vallon est traversé par un ruisseau, au débit assez régulier, d'est en ouest, c'est le Naussonce ou, jadis, Aussonce ou auxonne ; ce ruisseau a, en outre, la particularité de s'appeler " Soufre " en amont, sur le territoire de Bussy-la-Côte. Il prend sa source entre Génicourt et Chardogne et, grossi des eaux du Rubhan, va se jeter dans la Chée entre Brabant-le-Roi et Vroil, à hauteur de la ferme de Vautrombois.

Ce vallon était également parcouru par un chemin, aujourd'hui disparu, reliant la ferme de la Lineuse à Sainte-Ménéhould en passant par l'abbaye de Sainte-Hould, Grosterme, la fontaine du Blanc-chêne et le bois La Ville, Villers-aux-vents et Vieux Montiers ; à travers les temps, ce chemin a changé plusieurs fois d'appellation : voie de Sainte-Ménéhould, voie du Viez Montiers et, enfin, voie de Grosterme à Villers. De ce chemin, on pouvait gagner, par d'autres chemins ramifiés, la Voie Romaine sur le plateau de Bussy ou Fontenoy et Laimont par la " Vielle Voie " ou encore Louppy-le-Grand (Louppy-le-Château) et Louppy-le-Petit (Louppy-sur-Chée). Nous comprendrons mieux l'importance qu'avait ce chemin à la lecture de ce récit.

Suivons le cours du ruisseau Naussonce ou Nausonce ou de ce chemin descendant la vallée presque côte à côte : ·Ferme de la Lineuse : ancienne cense seigneuriale appartenant en un temps à Messire Raoul de Louppy. ·Ferme de Sainte-Hould : ancienne abbaye construite à quelques mètres de l'emplacement d'un ancien château des Comtes de Bar nommé le Putil (mot signifiant puits ou endroit humide). Les dames abbesses de Sainte-Hoïlde ont, en effet, cherché un terrain plus sain pour construire leur abbaye. Ce château en bois, sans motte, constituait le relais entre la capitale du Barrois et le poste avancé de Louppy-le-Château (les routes actuelles de Bar le Duc à Louppy-le-Château et de Bar le Duc à Revigny n'existaient pas). Lors de la fondation de l'abbaye de Sainte-Hould (1215), les Bernardines reçoivent de Henry II, Comte de Bar, le château du Putil et des terres dont une partie de celles de Grosterme (acte de donation en 1239). En 1256, la

confirmation de la fondation de l'abbaye par le Pape Grégoire IX fait mention des étangs de Grosterme. La protectrice de cette abbaye serait Sainte-Houlde ; sa soeur Ménéhould serait à l'origine de la ville portant son nom d'où l'importance de cette voie citée plus haut qui relie les deux sites.

Descendons le cours du Nausonce, à quelques centaines de mètres, à droite, une source surmontée d'une niche en pierre ; elle abritait autrefois une statue de Saint-Antoine, protecteur des élevages(de porcs surtout). Nos ancêtres parlaient beaucoup de St Antoine et son cochon. D'ailleurs une fête avait lieu tous les ans, fête patronnée par les Dames Abbesses. De cela nous en reparlerons un jour. En réfléchissant un peu, on peut trouver une certaine analogie entre Sainte-Hould, abbaye et ferme, Saint Antoine et son cochon et Sainte-Ménéhould et sa spécialité: les pieds de cochon à la Ste Ménéhould. Rien ne garantit nos dires, mais en rêvant un peu...Continuons notre promenade... Presque en face mais à peu de distance de la rive gauche cette fois, la Fontaine de Dame Zabbée, fontaine qui appartenait alors à l'Abbaye, mais où les habitants de Laymont et Fontenoy avaient le droit de faire boire leurs "bestiaux". C'était un accord entre les Dames Abbesses qui louaient des terres du Bois Dieu et les hans de Laymont-Fontenoy. Cet accord donnait lieu à de nombreux différends : les gardiens de troupeaux oubliaient souvent leurs animaux qui pâturaient dans les terres de l'Abbaye; de leur côté, les dames oubliaient souvent le dû de la location du Bois Dieu. (Dans un rapport du Procureur Syndic de Laymont : P.Menisselle a été voir les Dames de St Hould si elles voulaient bien donner le prix de la location).

Et nous arrivons à Grosterme.D'où vient ce nom Grosterme ; peut-être est-ce la proximité de sources, certains pays ont des contrées orthographiées "Gros-Therme", ou peut-être aussi la proximité de la frontière Barrois-France, terme = fin.

1138 Geoffroy, évêque de Chalons confirme la donation faite à l'Abbaye de Montiers en Argonne du lieu-dit "Grossus Terminus" par Fery, Comte de Dampierre. Cette donation est confirmée par le Pape Alexandre III en 1163."Hagnum et Molendinum et terram apud Grossus Terminus que dedit cernes Fredericus". "Ville et moulin et terre de Gros Terme près de l'héritage de Frédéric".Il s'agit sans doute de Frédéric II Duc de Haute Lorraine dont les forêts bordaient le territoire de Gros Terme au Nord et à l'Est. Frédéric étant décédé en 1033, ne laissait que deux filles encore jeunes, que leur tante maternelle prit sous sa sauvegarde. Elles ne purent hériter du Duché de Haute Lorraine dont les attributions ne pouvaient convenir qu'à un homme.S'ensuivit une période trouble où Bar connut cinq Comtes batailleurs ; c'est sans doute pour cette raison que l'on considérait encore ces forêts comme appartenant à Frédéric (d'après Charles Aimond). Nota : ne nous méprenons pas sur le mot "ville"; il suffisait d'une seule habitation "villa" pour avoir cette appellation (villa rappelant le temps de l'occupation romaine).

1235 Jacques, prêtre et doyen fait savoir que Thierry de Villari était à Grossum Terminum sur le point de mourir et donne à Montiers son pré d'alinart de cens annuel de Jean, Seigneur de Noiers, Chevalier (Maxe Verly).Qui était ce Thierry de Villari? Thierry de Villers ou Thierry résidant en la villa de Gros Terme, sans doute un régisseur du domaine pour le compte de l'Abbaye de Montiers.Nota: N'oublions pas que, à cette époque, les noms patronymiques n'existaient pas: les Chevaliers, écuyers,comtes prenaient le nom du lieu où ils résidaient ou du pays, berceau de la lignée. Pour les plus humbles, seul le prénom les différenciait.

Deux étangs occupaient la prairie du côté droit de la chaussée qui va à Louppy, c'est à dire au bas de la ferme actuelle. Ces deux étangs appartenaient alors à Ste Hould. L'un était appelé "supérieur", l'autre "inférieur". Un moulin à deux meules était édifié entre les deux étangs avec quelques habitations modestes à proximité. Les religieuses avaient sans doute une part de ce moulin, si ce n'est la totalité (elles avaient aussi une part du four banal de Fontenoy). Quand nos ancêtres obtinrent leur Charte de Communauté, ils préférèrent aller moudre à Neuville ou Brabant (la vieille voie, citée plus haut, passait à proximité de ce moulin). On a retrouvé des traces de ses fondations en 1843 en détruisant l'ancienne chaussée (vieille voie) pour niveler la prairie qui remplace l'étang.

Porche d'entrée et cour intérieure de la ferme



De la disparition de ce moulin, on ne sait que peu de choses. Certains historiens avancent qu'il aurait été ruiné par les troupes françaises et suédoises lors de la guerre de trente ans. Cette explication est plausible car ces troupes sur ordre de Louis XIII et Richelieu, avaient pour mission de réduire à néant les forteresses encore debout dans le Barrois. Cette action punitive contre le Duc de Lorraine et Barrois Charles IV qui s'était allié avec l'Empereur d'Allemagne, avait surtout pour but de se saisir du Barrois; Le Roi Louis XIII apportant que le Duc Charles IV avait refusé de lui reconnaître la suzeraineté du Barrois mouvant.

Le 18 juin 1632 Louis XIII partit de Ste Ménéhould à la tête d'une armée de 13 000 hommes pour se saisir du Barrois resté sans défense (Le Duc Charles IV réarmait ses troupes en Alsace en accord avec l'Empereur, en vue de prendre une revanche sur les troupes royales françaises). La ville de Bar se rendra sans combat. Il ne coûta ainsi, pour réduire cette place forte que la sommation d'une trompette et le voisinage d'une armée. A la suite de cette invasion

française et suédoise, les habitants du Barrois connaîtront une fois de plus les horreurs de la guerre, villages incendiés, récoltes anéanties, accablés d'impôts par le Duc Charles IV, ensuite par Richelieu. Le pays ne tardera pas à connaître la famine puis la peste ("la famine et la peste sont comme mère et fille, elles se suivent pas à pas" - Dom Calmet -). Certains villages complètement détruits ne seront jamais reconstruits: Hespremont jouxtant Leymont, les Bordes près de Louppy le Grand. L'Abbaye de Ste Hoïlde détruite sera, elle, reconstruite. Louis XIII sera présent dans le Barrois en Avril 1635 date à laquelle, sur son ordre, seront rasés les châteaux de Louppy et Leymont. Le Seigneur de Leymont, à cette époque, était François de Savigny, Lieutenant du Duc Charles IV. Ses biens seront confisqués par le Roi de France. Ils seront restitués peu après à la veuve de François de Savigny (décédé en 1636) Anne Magdeleine Brombacq, dame de Leymont, Fains, Chardogne, Villers aux vents. Antoinette de Savigny, la dernière descendante des Savigny connaîtra elle aussi des problèmes avec son héritage. La réunion du Barrois à la couronne de France eut lieu au mois de Septembre 1634, mais nos ancêtres n'en avaient point pour autant terminé avec leurs malheurs; ils connaîtront pendant sept ans (1634-1641) l'occupation par des troupes étrangères avec toutes ses charges et toutes ses vexations. Puis ce fut l'apparition de ces bandes armées: les croates qui pillèrent et dévastèrent la région. Les habitants durent se défendre eux-mêmes contre ces bandits qu'ils appelaient aussi les cravates sans doute pour signifier le châtiment qui attendait ces derniers quand ils étaient pris. En 1644, des croates pris à Leymont, furent pendus aux fourches derrière Marbot (côte des fourches). Notre premier moulin à Gros Terme dont l'existence est confirmée dans les archives municipales: (la vieille voie qui conduit à la pâture du vieux moulin - 1732 ou encore: en 1747 dans un rapport de garde champêtre: la pâture proche l'emplacement du vieux moulin) sera reconstruit au bas de la chaussée de l'étang inférieur, sur le bord du chemin qui va de Leymont à Louppy le Grand; il a subsisté jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle. Dans les archives, on retrouve les noms d'anciens meuniers. 1789 - Jean Duhamel meunier à Grosterme - François Guillaume cy devant, meunier à Grosterme. Il est à peu près certain qu'à cette époque, le moulin devait être reconverti en broyage à coquins. A la suite d'un orage considérable, il fût emporté par les eaux et ne sera jamais reconstruit. L'autre partie des terres de Grosterme, (à gauche de la route qui va à Louppy) appartenait soit au monastère soit au couvent du vieux moulin. C'est un abbé du Vielz Montiers qui gérât ces terres. Il existait une grange sur ce domaine, appelée la grange du Vielz Montiers. On comprend également le nom de voie du vieux Montiers au chemin précédemment cité. Ces derniers écrits que nous possédons sur Grosterme sont extraits du cartulaire de l'Abbaye de Ste Hoïlde; au fil des années, ce cartulaire nous renseigne sur Grosterme, par contre aucune trace de la création des étangs. Ces travaux furent sans doute exécutés par les ouvriers employés de la ferme Abbaye (les cisterciens, dont les abbesses de Ste Hoïlde suivaient la règle, étaient réputés pour la qualité de leurs travaux hydrauliques).

Quittons l'emplacement de ce moulin et ceux des anciens étangs, traversons la route qui va de Laimont à Louppy le Château (anciennement chemin d'intérêt communal n° 22 de Vassincourt à Brizeaux) et nous sommes dans la grande prairie qui s'étend jusqu'au chemin du Blanc Chêne (partie de Grosterme qui appartenait à l'Abbé de Vielz Montiers). Là, aux confins des territoires de Laimont, Villers aux Vents, Louppy le Château, existe un passage à gué, pavé de pierres. Ce gué est très ancien, d'autres modèles de ce genre sur le territoire de Laimont ont été remplacés par des ponts, d'abord en bois puis en pierres (18-19^{ème} siècle). Si ce chemin du Blanc Chêne, continué par le chemin de la penhière, n'est plus très fréquenté aujourd'hui, il l'était beaucoup plus autrefois. Des bûcherons, charpentiers, couvreurs, tailleurs de pierres de Laimont allant

travailler à Louppy le Grand (au château) empruntaient ce chemin, et le soir, l'hiver, revenaient à Laimont avec les loups sur les talons. (Jean-François Renauld charpentier à Laimont, travaillant à Louppy avec ses frères, ne se séparait jamais à l'aller comme au retour de sa besaigue - outil de charpentier très long et comme il se doit, effilé comme un rasoir.)

Un petit pont au milieu des bois



Tout près de ce gué, la fameuse fontaine du Blanc chêne. Elle a son origine à quelques dizaines de mètres au nord du Nausonce, dans lequel il déversait ses eaux. Cette fontaine a eu autrefois une grande réputation à cause de ces eaux minérales; Durival, dans sa description de la Lorraine et du Barrois l'a mise au nombre des principales sources de la province. Ses eaux ferrugineuses et très froides ne sont plus en usage aujourd'hui et pour cause ! N'étant plus entretenue jadis le garde champêtre avait pour tâche entre autre de curer une fois l'an toutes les sources du finage), les sources et fossés s'enlisent et se colmatent. C'est le cas de notre source du Blanc Chêne qui a disparu totalement. L'eau suinte ici et là créant un marécage au bas du chemin de la penthière difficilement praticable à pieds. Non loin de là, se situe le Bois la Ville dont l'ancien propriétaire

était Mr Roussel (dont nous allons parler plus loin). Ce bois fût vendu à la mort de celui ci à la famille Barnabé de Laimont qui en resta propriétaire jusqu'en 1925. Le nom de " ville ", dans les temps immémoriaux était donné à un groupe d'habitations, parfois même pour une seule " villa ". On peut donc supposer qu'il y avait là un modeste village, des bûcherons sans doute. Ce bois la ville aurait été le lieu de réclusion des malades atteints de la peste. Cette épidémie terrible qui a fait de grands ravages dans le Barrois se déclarait surtout à la suite des guerres et des famines qui s'ensuivaient. Elle a fait plusieurs apparitions dont l'une en 1505 (puis 1630 et 1637) qui a vu la population de certains villages diminuer de plus de la moitié. De nos jours, nous avons du mal d'imaginer une colonie de mourants, exclus, chassés de leur village, maison, famille, mais sans remèdes ; il fallait des mesures expéditives sinon toute la population était décimée. A l'heure actuelle, nous n'avons encore pas trouvé d'écrits qui permettent d'authentifier ce récit, simplement l'histoire passe d'une génération à une autre... (le dicton : " s'en sauver comme de la peste " a bien traversé les siècles !)

La construction de Gros-Terme.

Tous les manuels d'histoire sont d'accord (sans doute ont-ils copiés l'un sur l'autre!), on peut lire (de Max Verly): Grosterme, ferme et maison de plaisance à deux kilomètres de Laimont, au nord-est, anciennement cense seigneuriale; se compose d'une belle maison de maître, d'un local et batiments d'exploitation pour un fermier, le tout construit en pierres. Cette cense fut érigée en justice haute, moyenne et basse en faveur du Marquis de Lenoncourt le 28 Avril 1724 et confirmée au profit de Monsieur de Cheppe le 16 Février 1736 (de Andrée Philbert et Jean-Michel Althuser). Au XVIIème siècle, Gros-Terme devint un petit domaine où l'on cultivait le chanvre (dont le traitement était possible sur place grâce à l'abondance de l'eau). La vigne produisait un pinot réputé par son irrégularité et sa médiocre qualité en général. Le 28 Avril 1724, le domaine de Gros-Terme fut élevé en cense haute et moyenne justice au profit du Marquis de Lenoncourt et de sa femme Yolande de Nettancourt. Or sur le porche d'entrée de cette cense est gravée la date du 17 Mai 1681. Donc la construction était bien antérieure à cette érection du 28 Avril 1724. Le départ de cette construction aurait pu débiter sous Joseph de Lenoncourt, Seigneur de Laimont de 1665 à 1678, mort le 18 Septembre en Allemagne, exilé ainsi que son suzerain le Duc de Lorraine. Charles IV (certains historiens pensent que Charles IV était réfugié en Alsace). C'est donc son fils Charles de Lenoncourt et son épouse Charlotte de Nettancourt qui auraient continué cette construction (Charlotte pouvant aussi se prénommer Yolande). Charles de Lenoncourt Marquis de Blainville et Seigneur de Laimont de 1678 à 1719. Ce titre de Marquis de Blainville, il le doit certainement à son mariage et alliance avec la famille de Nettancourt, fidèle au Roi de France alors que son père Joseph en était l'ennemi de par son grade de Lieutenant du Duc Charles IV ennemi juré de Louis XIII. Charles et Charlotte demeuraient bien à Laimont dans ce qu'il restait du château, c'est à dire une tour carrée, le reste ayant été démoli sur ordre de Louis XIII. Le 10 juin 1684, naissance de la fille aînée de Charles de Lenoncourt, marquis de Blainville et de Dame Charlotte de Nettancourt son épouse, laquelle a été baptisée par Baviller curé de Laymont. Leur héritier Jean-Baptiste de Lenoncourt n'a été Seigneur de Laimont que peu de temps: de 1719 au 15 février 1720, ayant rendu ce qui lui appartenait en la Seigneurie de Laymont à Monsieur François de Faulche, écuyer, Seigneur de Sommelone, de Laymont et Fontenoy, conseiller du Roi, trésorier et receveur général et payeur des rentes de l'hôtel de ville de Paris. Jean-Baptiste de Lenoncourt a gardé sa justice de Gros-Terme encore quelques années, puisqu'en 1733, elle passe aux mains de la famille de Cheppe.

Vente de Gros-Terme (D'après Mademoiselle Emmanuelle Parisse)

En 1719, une vente est effectuée entre Elisabeth de Lenoncourt, veuve de Charles Henry Gaspard Marquis de Lenoncourt Blainville et consorts et Jean-Baptiste de Lenoncourt Marquis de Blainville, Chardogne haute, moyenne et basse justice, en la terre et seigneurie de Laimont consistante en justice basse et foncière, château, basse-cour, jardins, assises, vignes, terres, prez, chènevières, pressoir, colombier, taille, abonnés, cens, rentes, et tous autres droits, revenus de fief et dépendances, maison de fermier, jardins, terres, prez, vignes et chènevières, les vignes de roture, et en la ferme de Gros-Terme consistante en bâtiment, moulin, terres, prez, chènevières, étang carpière et généralement et tous les autres droits et biens de quelques espèces et qualité pour la somme de 160 000 livres tournois argent au cours de Lorraine (Alors Charlotte, Yolande ou Elisabeth?). Monsieur de la Faulche achètera la Seigneurie de Laymont Gros-Terme et passera dans les mains de la famille de Cheppe vers 1733. NOTA: D'après ce document mal rédigé, il faut comprendre que la vente était effectuée par Elisabeth de Lenoncourt veuve de Charles de Lenoncourt et Jean-Baptiste de Lenoncourt son fils à Monsieur de la Faulche. Si Gros-Terme était haute, moyenne et basse justice, elle n'en était pas moins rattachée à la justice et communauté de Laymont, du moins en ce qui concernait les mairies foncières et royales, les prélèvements des impôts, les règlements des bans, les jours de travaux dus au Seigneur, les corvées, tout ceci bien entendu pour les domestiques travaillant dans cette maison. En 1770, Gros-Terme appartenait à Monsieur Aimé, écuyer, ancien officier de sa Majesté Impériale (Empire Germanique). Andrée Philbert et Jean-Michel Althuser signalent Gros-Terme aux mains de la famille de Cheppe en 1736, or les archives municipales de Laimont font état de Jean-François de Cheppe, écuyer, conseiller de son Altesse Royale en 1733.

Quelques noms: 1734 Choulier, fermier à Gros-Terme May 1748 Pierre Harmand, fermier à Gros-Terme
D'autres noms et dates: May 1788 Jean Pascal Regnaud, admodiateur de la terre et Seigneurie de Gros-Terme 1788 Pierre Pierre, greffier de Gros-Terme 1789 Reconduction au titre de greffier de Gros-Terme de Pierre Pierre.

Quelques anecdotes tirées des archives:

1763 Réclamation de la communauté de Laymont à la chambre des comptes de Bar où il est question de Gros-Terme. Le maire de la communauté de Laymont supplie très humblement nos seigneurs tenant le bureau de la chambre du Conseil et des comptes du Duché de Bar: chaque année, il se commet ou murmure entre les habitants en ce que dans la communauté, il y a la justice royale de cinq officiers outre trois commissaires de police. La justice foncière composée d'une même nombre d'officiers et celle de Gros-Terme aussi composée du même nombre d'officiers, de tous lesquels officiers, on n'en peut choisir ni pour asseyeurs ni pour collecteurs. Ce qui fait que les autres habitants sont dans l'obligation de recommencer de nouvelles charges presque d'année à autre; Savoir: si pour arrêter ce murmure, on pourrait choisir quelques uns des dits officiers, soit pour asseyeur, soit pour collecteur et savoir s'il ne suffirait pas que le maire royal et son greffier fassent présents pour recevoir les voix sans que les autres officiers s'y trouvent. Réponse de la chambre des comptes: Le maire royal doit recevoir les voix en présence du greffier qui doit rédiger le procès-verbal, et tous les autres officiers doivent s'y trouver à peine

de cinq francs d'amende applicable à la fabrique (comité de gestion de l'Eglise). Les commissaires de police et substituts peuvent être choisis comme asseurs et collecteurs. Signé De Vassart- Daudenas- Demarne. Nota: les asseurs et collecteurs avaient pour mission de répartir et collecter les impôts et ce n'était pas une tâche de tout repos. Ici, à Gros-Terme, il s'agit des impôts collectés sur les travailleurs, domestiques, laboureurs; les maîtres, bien-sûr en étaient exempts. Par exemple en 1770, sur la liste des contribuables de Laymont, Fontenoy, on peut lire au bas de cette liste: "Exempts ou qui prétendent l'être: - Monsieur Leboeuf, seigneur de Laymont-Fontenoy avec les enfants de feu Madame son épouse - Maître Dominique Dauphin prêtre et curé de Laymont-Fontenoy - Monsieur Aimé, écuyer, ancien officier de sa majesté impériale, seigneur de Gros-Terme - Monsieur de Mathuine, cy-devant lieutenant du Roy - Barbe Vaillant, directrice d'école des filles - La veuve Collard, concierge au château de Laymont - Nicolas Collard, jardinier au château de Laymont."

1791- Du registre des délibérations du Conseil Municipal (43ème feuillet) "Ce jourd'hui, vingt huit février mil sept cent quatre vingt onze, Nous, Maire et officiers municipaux de la commune de Laymont-Fontenoy, assemblés ce dit jour au greffe de la municipalité où l'on fait ordinairement les assemblées, avec Nicolas Pierre, procureur syndic desdits lieux, lequel nous a démontré qu'il avait été envoyé un placet du district de Bar, pour nous être communiqué et y faire nos observations. Présenté par Monsieur Dominique Dauphin, prêtre et curé de Laymont et Fontenoy, par lequel il expose qu'à cause de ses infirmités et de son grand âge, il ne peut plus exercer les fonctions paroissiales qui lui sont confiées, sans aide ou par le ministère d'un vicaire. On ne peut, en vertu de l'arrêté 9 du décret de l'Assemblée Nationale du 11 Juillet 1790 lui refuser un vicaire. Vu son grand âge, ses infirmités, que Fontenoy dépend de la paroisse, ainsi que la ferme de Gros-Terme, qu'il arrive souvent, lorsqu'il est nécessaire d'y porter le Saint-Viatique, ou d'aller confesser quelques personnes malades, le sieur curé se trouve incommodé, ne pouvant en faire la démarche, et il arrive souvent que la personne est morte auparavant et que Monsieur le curé est fort attristé et s'attire des disgrâces. Il se faisait aider cy-devant par les capucins qui étaient obligés de prendre les différentes charges et fonctions que Monsieur le curé ne peut y subvenir, notamment celles des quarante heures qu'il assure dimanche prochain à laquelle il doit trouver deux capucins. Sur quoi, Nous, Maire et officiers municipaux soussignés avons l'honneur de répondre à Messieurs les Administrateurs que c'est un objet très considérable d'avoir incessamment un vicaire dans notre paroisse, en considération du grand âge et des infirmités du sieur curé. Avons signé avec le procureur de la commune et notre secrétaire: Jean-Baptiste Maujean, maire; Nicolas Pierre, syndic; Claude Garnier, secrétaire; Claude Troughut, Joseph Ménissel, Joseph Barnabé. Ce vicaire viendra aider le curé Dominique Dauphin. Il s'appelait Jean Vats, il fera beaucoup parler de lui en tant que prêtre réfractaire. Certains ont sans doute lu le livre que lui a dédié l'abbé Louis, curé de Laimont. Nous reparlerons de tout cela un jour.

Gros-Terme **1791** dix neuf décembre : Le conseil général de la commune de Laymont se plaint du mauvais état des chemins (principalement celui qui conduit de Laymont à Gros-Terme et qui est d'une grande utilité pour le transport du bois des forêts de Louppy, Layecourt et Vohcourt) : Ces chemins devraient être entretenus aux frais de la nation. Réponse du district de Bar le huit janvier 1792: La municipalité de Laymont- Fontenoy devra faire réparer ce chemin par corvées (que les habitants consentent d'aller travailler sur ledit chemin chaque fois qu'ils en seront

requis), savoir: les laboureurs avec des tombereaux pour charroyer le gravier, les manœuvres avec des outils propres à charger le gravier et faire des fossés suivant l'ouvrage qui leur sera commandé soit par un officier municipal ou le procureur de la commune. Comme on peut le constater, la révolution n'avait pas tout arrangé, que ce soit la cour des comptes de Bar sous la royauté ou le district de Bar sous la république. Les réponses aux doléances de nos élus étaient les mêmes, il fallait s'exécuter.

Gros-Terme **1792** cinq mars : Etablissement d'un devis pour la réparation du pont situé entre Laymont et Louppy le château proche de Gros-Terme; devis établi par Nicolas Gérard demeurant à Neuville su Orne en présence de François Bouillard, maire, et Joseph Menisse, officier municipal. Il convient de démolir le pont jusqu'aux fondations qui sont bonnes. Les fournitures : blocs de pierre de taille de bonne qualité, sable, planches pour former les voûtes. Devis de deux cent vingt quatre livres six sols envoyé au district de Bar pour adjudication.

Sept May **1792** : Le district de Bar demande la superficie des différentes sections du finage de Laymont, Fontenoy, Gros-Terme; celle de Gros-Terme composée de:

- 10 arpents de bois (à l'époque il n'y en avait que trois à Laymont)
- un journal de terre aux trois saisons
- sept journaux à l'étang
- dix sept journaux en terre labourable
- la carpière
- la pâture
- chènevière (culture de chanvre)
- jardins
- trente neuf fauchées de pré louées à Jean Pasquart pour neuf cent livres
- plus trois cents livres pour prix du moulin, déduction à faire du dépérissement.

On peut remarquer l'importance qu'avaient les terres et prés à cette époque en comparant le prix du pont (article ci-dessus) et la location des prés de Gros-Terme.

Gros-Terme **1797** : La ferme de Gros-Terme est rachetée par Pierre Fevez avec son épouse Marie-Thérèse Piquart, ils y resteront jusqu'en mai 1828. On peut remarquer leurs tombes au cimetière de Laimont dans le coin nord-est. Pierre Fevez décédé le 9 mars 1828 à 74 ans à Gros-Terme et Marie-Thérèse Piquart son épouse, décédée à Gros-Terme le 8 mai 1828 à 68 ans. Tout à côté, la tombe d'un ouvrier de Gros-Terme, Jean Ais Henriquet décédé le 14 octobre 1864 à 68 ans à Gros-Terme. Pour les époux Fevez, ils ont été inhumés à l'ancien cimetière de Laimont, puis ramenés dans le nouveau cimetière en 1864. De ces trente ans passés à Gros-Terme, les époux Fevez ne feront pas beaucoup parler d'eux, si ce n'est un procès intenté par la commune de Laymont à leur encontre, pour avoir usurpé le chemin de Villers à Gros-Terme (chemin voie de Sainte Menehould ou chemin du vieux Montiers). Ce chemin passant en plein milieu de sa prairie, Pierre Fevez avait cru bon de clôturer le tout en mettant toutefois une porte à chaque extrémité. Il ne faisait en sorte que d'anticiper sur l'avenir, puisque ce chemin a finalement été vendu au propriétaire vers 1987. Ce procès a eu lieu en 1821. Pierre Fevez était l'oncle de Marie Félicité Couchot de Louppy le Château. Elle héritera donc de la ferme de Gros-Terme et en même temps de la ferme de Dieu s'en Souvienne pour une part, sise à Louppy le Château. Elle se marie le 19 juillet 1832 avec Etienne Paul Mémie Roussel né à Vitry le François le 6 Germinal an VI de la république (26 mars 1798), maître de Forges à Pont sur

Saulx, fils de François Roussel demeurant à Bar le Duc et de Marie-Françoise Pannelier. Marie Félicité Couchot était née le 28 ventose an XII de la république (17 mars 1804). Ceci est la copie de l'acte de mariage des époux Roussel à la mairie de Louppy le Château : or il y a une erreur sur la date de naissance de Etienne Paul Mémie Roussel, les archives de Laymont le font naître en 1800 (il faut dire que le maniement du calendrier républicain n'était pas une chose aisée). Les époux Roussel s'installeront à Gros-Terme aussitôt leur mariage, ne cessant tout au long de leur vie d'agrandir leur domaine, tant sur le territoire de Gros-Terme que sur les finages voisins. Ils achèteront la totalité de Dieu s'en souviene (Marie-Félicité n'avait hérité que d'une part). Etienne Paul Mémie Roussel avait aussi des biens propres apportés en dot: 50 ha de bois donnés par son père François Roussel à savoir: la grande Bouloire, le Bois la Ville, la petite Penthrière. A la mort de son père, il héritera de tous les biens de ce dernier dont une vaste propriété à la sortie de Bar le Duc. Ce terrain allait de la fin du boulevard Poincaré au Pont Biais. Comme il possédait aussi une importante parcelle de terrain de l'autre côté de l'Ornain, il fit construire une passerelle sur l'Ornain.

Le chalet



Etienne Paul Mémie Roussel agrandira et embellira de façon importante cette ferme de Gros-Terme. Un chalet sera construit à peu de distance de la ferme, sur le côté gauche en entrant. Ce chalet, d'un type montagnard, à flanc de côteau, rompait un peu la monotonie et l'austérité de l'ensemble des bâtiments. Ce chalet en ruine sera finalement démoli pendant la 2ème guerre mondiale. Le clocher, que l'on voit sur la photo, subira le même sort quelques temps après, il menaçait ruine. On ne sait ce qu'est devenue la cloche qu'il abritait, elle qui avait tant sonné pour rappeler les laboureurs, faucheurs, qui étaient disséminés dans les champs, et peut-être même pour prévenir de l'invasion des prussiens en 1870. Le domaine de Gros-Terme employait beaucoup de gens: laboureurs, manœuvres, faucheurs, jardiniers et puis des menuisiers, charpentiers, couturières, domestiques (plus de 100 personnes, d'après A.Philbert et J.M.Althuser). Tous ces gens étaient bien considérés, bien rétribués par les époux Roussel. Nos grands-parents parlaient encore avec respect des "bons châtelains de Gros-Terme".

La maison d'habitation abritait des meubles de valeur, de superbes tapisseries, des boiseries.

L'eau courante, pour l'habitation, la ferme, les jardins était fournie par le captage d'une source située en surplomb du côté Nord, à flanc de coteau, elle coulait par gravité, dans de grosses tuyauteries en plomb (on pouvait en voir il y a quelques années encastrées dans les murs). Des conduites serpentaient aussi dans les jardins pour alimenter des jets d'eau. Cette eau était surpressée par un système hydraulique appelé "béliet" pour permettre à ces jets d'eau d'atteindre une belle hauteur. Une glacière fut également construite sur le côté nord de la ferme. Tout en maçonnerie, à demi enterrée, elle permettait d'avoir de la boisson fraîche tout l'été, et de conserver des aliments grâce à de la glace et de la neige entassée dans le fond de cette glacière.

Le domaine possédait également sa propre pompe à incendie qui existe encore à l'heure actuelle. On peut la voir de temps à autre dans des expositions de vieux matériels de pompiers.

Les époux avaient amassé une des plus grandes fortunes du barrois. Mais ils en firent profiter beaucoup de gens autour d'eux. Les pauvres des communes de Laymont et Louppy le Château étaient secourus. Madame Roussel offrait une layette aux nouveau-nés des familles nécessiteuses. Les deux communes ne furent pas oubliées. Etienne Paul Mémie Roussel sera maire de Laymont de 1848 à 1890, il a succédé à André Radouan décédé en 1847. Constamment réélu, la mort seule pouvait l'arrêter. C'est ce qui arriva le 8 Janvier 1890. Il avait alors 90 ans si l'on s'en tient aux archives de Laymont. Il est décédé à Bar-le-Duc où il s'était retiré dans la château hérité de son père au 77 Boulevard de la banque (maintenant boulevard Poincaré). Ses fonctions de membre du conseil général de la Meuse l'avait sans doute amené à quitter Gros-Terme, son grand âge ne lui permettant plus de faire de voyages quasi journaliers à Bar dans sa voiture à cheval. Il sera inhumé à Trois-Fontaines l'Abbaye (marne) le samedi 11 Janvier, retrouvant, dans cette tombe, ses parents.

*Ici reposent François Roussel
Fondateur de l'Eglise et du Presbytère
décédé le 23 juillet 1846 à l'âge de 75 ans
et
Marie-Françoise Roussel-Dumont
décédée le 22 mars 1860 âgée de 84 ans*

On ajoutera alors leur fils:

*Paul Mémie Roussel
décédé le 8 janvier 1890
âgé de 90 ans
Requies cant in pace.*

Madame Roussel quittera son mari beaucoup plus tôt. Décédée à Gros-Terme le 3 février 1876 et inhumée à Louppy le château, son pays natal. Dans le cimetière de ce village, on peut voir la chapelle que son mari lui a fait construire. A l'intérieur, une statue voilée, en marbre blanc. Cette statue est remarquable, on peut deviner les traits de la femme sous le voile; d'après les anciens du village, on pouvait même apercevoir des larmes. Sur le socle, on peut lire ces inscriptions:

Ci-git Marie-Félicité COUCHOT

*surnommée "la mère des pauvres"
décédée à Gros-Terme le 3 février 1876
Agée de 72 ans.*

Son mari, Etienne Paul Mémie Roussel lui a fait érigé ce monument consacré à la prière. Priez pour elle... Je prie pour elle et pour tous. Cette chapelle sera l'œuvre de Monsieur Auguste Bredy de Louppy le Château. Monsieur Roussel quittera Gros-Terme pour aller finir ses jours dans son château à Bar.

Les jardins



Testament de Monsieur Etienne Mémie Paul Roussel en date du 1er mars 1887 (nous avons vu cette date au paragraphe Laimont)

Il lègue à Madame Davost (certainement nièce et filleule de Madame Roussel, les époux Roussel n'ayant pas eu d'enfants):

- Ses biens propres: 3 bois totalisant plus de plus de 50 ha que lui avait donné son père en dot, à savoir: La grande Bouloire Le Bois la Ville La petite penhière
- Les biens acquis par un legs de sa femme en date du 16 janvier 1867; c'est à dire le domaine de Gros-Terme, le bois du pré Clin et Dieu s'en souviene.
- Les acquisitions faites conjointement par les époux Roussel.

Les époux Davost s'installeront à Gros-Terme; pas très longtemps pour Monsieur Davost Claude François Estève car il est décédé le 2 février 1892 à l'âge de 80 ans. Il était né à Bar le Duc le 23 août 1811 et était époux de Marie Félicité Perrenet âgée de 67 ans, sans profession. (état civil de Louppy le Château, transcription à Laimont). Il avait été parrain de la grosse cloche de Louppy le Château, nous l'avons vu précédemment, alors que son fils Estève Félicité Paul Davost fut le parrain de celle de Laimont en 1897. Madame Davost résidera à Gros-Terme quinze années. Elle décède le 13 février 1905. C'est à son décès que le domaine de Gros-Terme va être démantelé. A la requête de Madame Barbe Angélique Davost épouse Masson, fille de la défunte, tout sera vendu au profit des héritiers, enfants et petits enfants. Cette vente s'échelonne sur trois mois

La suite de notre histoire de Gros-Terme va être beaucoup plus brève et surtout beaucoup moins brillante. Nous nous sommes attardés sur ce couple de bienfaiteurs, mais c'est si rare que cela méritait toute notre attention. Donc à la mort de Madame veuve Davost et à la requête des héritiers (enfants et petits-enfants), le domaine de Gros-Terme (64 ha 67a 14ca) fût vendu à Madame Diard de Sainte-Ménéhould. Tout d'abord, elle sera propriétaire des terres et pâturages, puis un peu plus tard de la ferme elle-même, bâtiments, serres, jardins dont le banquier Varin-Bernier s'était rendu acquéreur à la vente de 1905.

"Les serres démontées, les conduites de plomb alimentant les jets d'eau récupérées, le chalet abandonné,..."



Ce fût alors le démantèlement de toute l'œuvre des époux Roussel. Les jardins d'agrément transformés en pâture et jardins potagers. Les serres démontées, les conduites de plomb alimentant les jets d'eau récupérées, le chalet abandonné, le clocher démonté; la ferme retourna à sa destination première : simplement la culture et surtout la pâture. Que reste-t-il aujourd'hui de cette splendeur passée? Rien ou presque rien; des bâtiments presque en ruines, la glacière a survécu, le grand platane qui dominait tout le jardin, était encore en vie ces dernières années. Il reste aussi quelques pins sylvestres qui sont en train de mourir. Peut-être aussi quelques orchidées que l'on trouve, paraît-il, dans la nature, pas très loin de Gros-Terme. Des semences transportées par les oiseaux sans doute...

Madame Diard louera son domaine en fermage. De ces fermiers dont le souvenir est encore présent dans nos mémoires, il ne nous reste que des noms : Les époux VANLERBERGHE venant de Belgique (Passchendaele et Oostcamp) dont une fille est née à Gros-Terme, qui deviendra Madame Berthelemy, future propriétaire du domaine. Achille Cyrille VANLERBERGHE né le 21 décembre 1900 à Passchendaele - Belgique. Valérie Marie DESMET née le 31 octobre 1900 à Oostcamp - Belgique. Antoinette Irène VANLERBERGHE née le 23 mars 1934 à Gros-Terme.

Les travaux de la ferme



Puis ce fut la nombreuse famille BAZARD qui vint vers 1940 et qui y resta jusqu'en 1957. BAZARD Albert né le 23 octobre 1902 à Vauquois - Meuse. BAZARD - CAZIN Marcelle née le 8 octobre 1909 à Rancourt - Meuse. BAZARD Claudine née le 2 janvier 1930 à Nettancourt - Meuse. BAZARD Gilberte née le 4 février 1931 à Nettancourt - Meuse. BAZARD Georges né le 15 Septembre 1933 à Nettancourt - Meuse. BAZARD Josette née le 22 novembre 1934 à Nettancourt - Meuse. BAZARD Nicole née le 16 janvier 1937 à Louppy le Château - Meuse. BAZARD Colette née le 11 avril 1941 à Laimont - Gros-Terme. BAZARD Monique née le 12 août 1942 à Laimont - Gros-Terme.

La vie n'étant pas des plus aisées en cette période de guerre, la ferme était éloignée, sans électricité, sans trop de moyens de locomotion (les autos étaient rares à l'époque et l'essence encore plus) et il fallait livrer le lait au dépôt de Laimont et ce, tous les matins. Les enfants devaient se rendre à l'école du village à pieds et, plus tard, quand les temps furent meilleurs, à bicyclette. Monsieur Bazard avait été obligé, en cette période difficile, de remettre en culture une

partie des pâtures. A l'époque, il n'y avait que des chevaux pour tirer la charrue dans ces terrains très pentus. Albert Bazard décéda à Gros-Terme en 1953. Son épouse née Cazin tiendra la ferme encore quatre années puis partira vers d'autres ciels plus cléments. A partir du départ de la famille Bazard, il n'y aura plus d'habitants à Gros-Terme. Les terres et les pâtures seules seront louées. Monsieur Jacques Berthélémy de Louppy-le-Château en achètera une partie, les bâtiments et 31ha 40a 86ca en 1966 puis 8ha 48a 66ca en 1968. Son épouse, nous l'avons vu précédemment, étant née à Gros-Terme, ce rachat était aussi une affaire de cœur. Ils n'habiteront pas la ferme, l'agriculture moderne s'accommodant mal de bâtiments trois fois centenaires. Ceux-ci servant d'étable à la mauvaise saison.

Ainsi s'achève l'histoire de Gros-Terme; on peut noter cependant que ce domaine a eu plus de chance avec les invasions allemandes des deux dernières guerres qu'avec l'invasion française de 1632. L'attaque allemande de septembre 1914 ne causera que peu de dégâts à la ferme, celle-ci se trouvant toutefois sur cette ligne d'où l'on ne recule plus (ordre du Général Joffre); trois soldats allemands inconnus tués au cours des combats seront retrouvés à proximité de la ferme ainsi qu'un soldat français (reconnu par son frère) Jacowski Adrien du 31ème d'infanterie inhumé provisoirement sous ce grand sapin "où l'on est toujours à l'ombre". Gros-Terme passera également sans encombres la deuxième guerre mondiale si ce n'est le pillage en mai 1940, alors que tous les villages étaient vides de leurs habitants, ceux-ci s'enfuyant devant l'avance allemande. En un temps, les troupes d'occupation avaient installé un dépôt de carburant dans la forêt au-dessus de la ferme, faisant trembler quelque peu les habitants voisins, mais ce dépôt peu important fut dédaigné par l'aviation alliée. On dit même que certains téméraires allaient festoyer avec les gardiens pendant que les comparses allaient soutirer le précieux liquide dans les tonneaux entreposés. Heureusement, ils ne furent jamais pris... Nous allons terminer notre histoire de "Grossus Terminus" en ce début de l'année 1995. Monsieur Berthelemy ayant vendu les bâtiments de la ferme et les terrains environnants, c'est à dire une partie des anciens jardins, l'ancienne carpière et une partie de l'étang. Le nouveau propriétaire, Monsieur Mauret, fabricant des vitraux, nous redonne l'espoir que cette vieille demeure va revivre. Des travaux de réfection sont déjà entrepris. Nous ne pouvons que nous en réjouir, il y a tant de vieilles choses qui disparaissent, surtout en Meuse, qui depuis 1870 ne cesse de perdre des habitants. Espérons qu'enfin les murs ne soient plus gris et tristes, que les persiennes soient grandes ouvertes. Les bovins seront sans doute toujours là, mais seront-ils peut-être moins indifférents s'ils ont des voisins. Là, des gens ont vécu heureux, ils ont aimé, ils ont souffert, puis ils ont disparu, mais l'oubli n'a pas tissé sur eux son voile de mélancolie, car la seule ambition de ce récit est de remettre en mémoire ce qui risquait de disparaître à tout jamais.

Le domaine en cours de restauration



Bibliographie Gros-Terme de Andrée Philbert et Jean-Michel Althuser. Louppy le Château, ses seigneurs, son château par M.CL Bonnabelle. Laimont - recherches de Mlle Emmanuelle Parisse. Les archives municipales de Laimont. Les archives départementales de la Meuse. Chronique de Sainte-Hoilde - bibliothèque de Bar le Duc n°60528.